



Massy, le 07/07/2016



A nos partenaires et parties prenantes,



Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend une déclaration de la Direction réitérant l'adhésion aux principes du Pacte Mondial, une description des mesures concrètes mises en place depuis notre dernière communication, et enfin une mesure des résultats obtenus ou escomptés.



Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre communication sur le progrès, du fait d'une réorganisation de nos ressources internes et d'un changement de référent pour le Global Compact.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une période de prolongation afin d'être en mesure de publier une COP qui décrit les efforts et progrès de notre société dans la mise en œuvre des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Notre prochaine communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Pacte Mondial, à des fins d'évaluation, en date du 6 octobre 2016 au plus tard.

Bien cordialement,

Pour Alix LIGNEAU, Secrétaire Général,

Par ordre,

Elodie LEBEL,

Responsable Qualité Environnement

Responsable Global Compact

GROUPE **MONDIAL PROTECTION**

14, rue du Saule Trapu • 91300 MASSY  
Standard 01 60 11 23 19 • Télécopie 01 60 11 50 29

Email : [accueil@mondial-protection.fr](mailto:accueil@mondial-protection.fr)  
[www.mondial-protection.fr](http://www.mondial-protection.fr)

RCS Evry - Siret 410 060 826 00188 - APE 8010Z  
SAS au capital de 200 000 euros  
Autorisation d'exercice N° AUT-091-2113-10-13-20140370433

L'autorisation d'exercice ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.